

CRÉNEAU D'EXCELLENCE ÉCOCONSTRUCTION

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars, M\$ pour millions de dollars et G\$ pour milliards de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme *PME* désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, peu importe son chiffre d'affaires ou la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (« entreprise de moins de 500 employés »). Elle correspond en outre à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022.

L'évaluation de la performance du créneau d'excellence Écoconstruction est réalisée à la demande du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions (ECER) et en vertu de l'entente de mise en œuvre signée en août 2017 avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022.

Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 803 k\$ accordée pour le fonctionnement du créneau et ses projets du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022.

En vertu de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes (2014), le présent rapport d'évaluation doit être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme. Les deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : www.Québec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Amani Koffi Roméo Kouadio, évaluateur
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de
l'Énergie

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de
l'Énergie

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4412

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent rapport d'évaluation est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans qui les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à sa réalisation, notamment le personnel de la Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions.

Un comité d'évaluation, constitué à l'occasion du présent mandat, avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus précisément, les membres du comité, présentés ci-après, devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur, au besoin, sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements aux membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le créneau d'excellence Écoconstruction.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Nathalie Bergeron**, conseillère en développement des créniaux et pôles
Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) MEIE
- **Nathalie Perreault**, conseillère stratégique et adjointe de direction
DCEE, MEIE
- **Marie-Noëlle Otis**, conseillère en développement économique
Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MEIE
- **Claude Morasse**, président du créneau
Créneau d'excellence Écoconstruction
- **Patrick Dallain**, trésorier
Créneau d'excellence Écoconstruction
- **Mylène Joncas**, directrice du créneau
Créneau d'excellence Écoconstruction
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef, Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEIE
- **Amani Koffi Roméo Kouadio**, évaluateur de programmes, DPE, MEIE

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

L'évaluation vise à apprécier la performance du créneau d'excellence Écoconstruction du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, par rapport aux objectifs du Ministère et aux résultats visés par celui-ci.

La performance du créneau est jugée satisfaisante (pointage de 76 sur 100). L'évaluation confirme la pertinence de celui-ci par rapport aux objectifs du Ministère, son efficacité dans l'atteinte des résultats visés et ses effets positifs sur le développement de la filière de l'écoconstruction dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les principaux résultats constatés sont les suivants :

✓ Pertinence

- Noyau de 84 organisations participant régulièrement au créneau.
- Périmètre du créneau représentant 59 % de la filière régionale du créneau.
- 1 294 k\$ d'investissement dans les projets et les activités du créneau (23 % du secteur privé).
- 107 activités et 18 projets, dont 14 projets jugés structurants, et 150 participations à des activités externes.
- 47 partenariats et collaborations : 32 en région, 11 entre régions, 1 entre provinces et 3 à l'international. Au total, 67 % des collaborations et partenariats sont réalisés avec des entreprises.
- 86 % des 125 activités et projets réalisés en collaboration avec d'autres organisations.
- Participation à 21 projets interrégionaux et 16 projets intercréneaux.

✍ Conclusion

Les conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

- La pertinence du créneau par rapport aux objectifs et aux résultats visés par le MEIE est jugée convaincante. Toutefois, une amélioration est à envisager.
- L'efficacité du créneau dans la réalisation de son plan d'action et dans l'atteinte des résultats visés est jugée probante.
- Le créneau a contribué au développement de la R-D dans le secteur de l'écoconstruction, à l'attraction de main-d'œuvre et à l'élaboration de programmes de formation de la main-d'œuvre dans sa région. Toutefois, des améliorations sont à envisager.
- Les perspectives de développement du créneau sont jugées prometteuses.

Efficacité



- Plan d'action 2017-2022 réalisé à 80 % au 31 mars 2022.
- Trois cas à succès ayant donné lieu à des résultats collectifs probants pour les participants.
- 12 organisations dans le comité de créneau restreint, dont 7 entreprises privées.
- Utilisation des principes habituels de saine gestion axée sur les résultats.
- 21 activités de promotion de l'image de marque du créneau.
- 47 représentations à des événements pour promouvoir l'image de marque du créneau.
- 58 communications : 13 articles de presse, 16 émissions de radio, 6 émissions de télévision et 13 communications dans d'autres médias.

Effets



- Deux témoignages d'entreprises confirmant leur développement grâce au créneau.
- Contribution de la filière de la construction au développement économique de la région du BSL.
- 4 projets visant à développer la capacité d'innovation des entreprises.
- 157 k\$ de dépenses en R-D des entreprises et des organismes partenaires du créneau dans les projets innovants du créneau.
- Un cas d'innovation technologique découlant des activités du créneau.
- Contribution directe ou induite à l'emploi et à l'attraction de main-d'œuvre.
- Présence ou développement de plusieurs programmes de formation dans le secteur du créneau.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.1 Objectifs, méthode, portée et limites de l'évaluation.....	1
	1.2 Portrait du créneau.....	2
	1.3 Intervention du Ministère.....	3
	1.3.1 Chaîne des résultats visés.....	3
	1.3.2 Aide financière du Ministère.....	4
CHAPITRE 2 PERTINENCE DU CRÉNEAU	2.1 Critère 1 : La masse critique et la mobilisation.....	5
	2.2 Critère 2 : Le périmètre et le financement.....	6
	2.3 Critère 3 : Les partenariats et les collaborations.....	8
CHAPITRE 3 EFFICACITÉ DU CRÉNEAU	3.1 Critère 4 : L'atteinte des objectifs du plan d'action.....	10
	3.2 Critère 5 : La gouvernance et la gestion du créneau.....	12
	3.3 Critère 6 : Le rayonnement et l'image de marque.....	14
CHAPITRE 4 EFFETS DU CRÉNEAU	4.1 Critère 7 : Le développement de marchés et d'entreprises.....	15
	4.2 Critère 8 : L'innovation, la recherche et le développement.....	18
	4.3 Critère 9 : La formation de la main-d'œuvre et l'emploi en région.....	19
CHAPITRE 5 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	5.1 Principaux résultats.....	21
	5.2 Réponses aux questions de l'évaluation.....	21
	5.3 Appréciation générale des résultats.....	21
	5.4 Perspectives de développement du créneau.....	22
	5.5 Éléments à suivre en cas de renouvellement de l'aide.....	23
ANNEXE	Compléments méthodologiques.....	24

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS, MÉTHODE, PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des résultats du créneau d'excellence Écoconstruction est la première étape du processus de renouvellement de son plan d'action et de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). C'est sur la base du rapport d'évaluation que le comité régional du créneau adresse ses recommandations au Ministère, qui prend ensuite la décision de renouveler ou non le créneau. En vue d'aider la prise de décision, la présente évaluation examine la pertinence du créneau par rapport aux résultats visés par le Ministère, son efficacité à réaliser son plan d'action et ses effets dans son périmètre d'intervention, tout en apportant un éclairage sur ses perspectives de développement.

Les questions auxquelles le rapport d'évaluation doit répondre sont les suivantes :

1. La pertinence du créneau est-elle convaincante? (Pertinence)
2. L'efficacité du créneau est-elle probante? (Efficacité)
3. Les retombées du créneau sont-elles satisfaisantes? (Effets)

Les trois questions ci-dessus sont utilisées pour établir un pointage sur 100 correspondant aux résultats du créneau évalué. En vue de compléter l'évaluation, la question suivante est aussi abordée :

4. Les perspectives de développement du créneau sont-elles prometteuses?

Le protocole d'évaluation (ou grille d'évaluation) est décrit dans le tableau 1.1 ci-dessous. Celui-ci présente les critères considérés pour répondre aux questions de l'évaluation. Chaque question est associée à un volet, soit celui de la pertinence, de l'efficacité ou des effets du créneau.

Tableau 1.1

Protocole d'évaluation des résultats du créneau d'excellence Écoconstruction

Volet	Critère à considérer	Question
Pertinence du créneau		
	1. La masse critique et la mobilisation	1
	2. Le périmètre et le financement	1
	3. Les partenariats et les collaborations	1
Efficacité du créneau		
	4. L'atteinte des objectifs du plan d'action	2
	5. La gouvernance et la gestion du créneau	2
	6. Le rayonnement et l'image de marque	2
Effets du créneau		
	7. Le développement de marchés et d'entreprises	3
	8. L'innovation, la recherche et le développement	3
	9. La formation de la main-d'œuvre et l'emploi en région	3

L'évaluation porte sur les résultats du créneau pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, ce qui correspond aux années financières 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Le présent mandat concerne une évaluation dite « rapide », réalisée en huit semaines, ce qui limite les analyses quantitatives d'effets sur les entreprises et sur l'économie régionale. La perte d'information quantitative est compensée par le recours à des témoignages d'entreprises et par la consultation de toutes les parties prenantes au créneau d'excellence, tant dans le secteur privé que dans les secteurs public et parapublic.

La fiabilité des informations factuelles utilisées est vérifiée par recoupement de multiples sources de données, ce qui permet de croiser l'information et de juger de son exactitude. Les sources d'information utilisées sont les suivantes : les états financiers audités du créneau, les fichiers de suivi des résultats du Ministère, la documentation administrative du Ministère, les rapports annuels du créneau, une requête d'information envoyée au créneau, ainsi que la consultation du comité de créneau, des partenaires du créneau et de plusieurs entreprises participant au créneau. Les détails se trouvent en annexe.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Il est à noter que les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont pu ultimement affecter les activités du créneau et par conséquent, certains résultats en 2020-2021 et 2021-2022. L'évaluation des résultats du créneau prend en compte ce contexte.

1.2 PORTRAIT DU CRÉNEAU

1.2.1 Mission et vision

Le créneau d'excellence Écoconstruction¹ est issu de la démarche ACCORD et a vu le jour à la fin de l'année 2010. Il a pour mission de mobiliser les entreprises du Bas-Saint-Laurent (BSL) afin de créer un contexte favorisant la diversification des produits, l'innovation et le développement des marchés dans le domaine de l'écoconstruction.

Le créneau a pour vision de positionner les entreprises bas-laurentiennes de façon à ce qu'elles soient capables d'offrir une gamme diversifiée de produits et de services pour la construction écologique, tout en maximisant les retombées socio-économiques régionales d'ici 2022.

Le créneau s'inscrit dans une tendance du marché et s'active à changer les modèles et façons de penser dans l'industrie de la construction.

1.2.2 Axes d'intervention et objectifs

Pour accomplir sa mission et atteindre sa vision, le créneau Écoconstruction s'est doté en janvier 2017 d'un plan stratégique qui couvre la période de 2017 à 2022. Ce dernier s'articule autour de quatre axes stratégiques et des objectifs opérationnels suivants :

1. Développement des marchés

Objectifs opérationnels

- Développer des outils de commercialisation favorisant la vente de produits à faible empreinte environnementale;
- Soutenir les entreprises dans leurs efforts pour augmenter leurs ventes au Québec, dans le reste du Canada et à l'extérieur du pays;
- Encourager régionalement l'utilisation de produits écologiques dans la construction;
- Accroître les connaissances et l'expertise en développement de marchés.

2. Innovation et diversification des produits

Objectifs opérationnels

- Développer de nouveaux produits et systèmes de construction durables;
- Développer une culture d'innovation en entreprise.

3. Veille et transfert de connaissances

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les institutions aux divers concepts de l'écoconstruction;
- Maintenir un réseau de veille et de diffusion des concepts d'écoconstruction;
- Sensibiliser le milieu municipal et les entrepreneurs à l'écoconstruction.

4. Mobilisation

Objectifs opérationnels

- Mobiliser les acteurs régionaux;
- Favoriser les interactions des membres du créneau avec des partenaires hors région.

¹ creneau-ecoconstruction.com [En ligne, le 3 juin 2022].

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.3 Portrait financier de l'organisme

Le tableau 1.2 ci-dessous présente les revenus du créneau, selon ses états financiers audités. L'aide financière du MEIE pour le fonctionnement du créneau est consentie dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS). Les chiffres présentés dans ce tableau peuvent être différents de ceux contenus dans les bilans annuels présentés au Ministère par le créneau, car les années financières dans les états financiers audités commencent le 1^{er} juillet et se terminent le 31 juin. Dans les bilans annuels, les années financières commencent le 1^{er} avril et se terminent le 31 mars.

Tableau 1.2
Revenus du créneau d'excellence Écoconstruction

Revenus annuels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	Total
– MEIE	92 500	100 000	106 225	98 468	112 156	509 349 \$
– Entreprises membres et commanditaires	19 359	11 214	7 405	6 825	8 104	52 907 \$
Total	111 859 \$	111 214 \$	113 630 \$	105 293 \$	120 260 \$	562 256 \$

* Les montants de 2021-2022 sont provisoires, car l'audit financier était en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Source : États financiers audités de l'organisme pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

1.3 INTERVENTION DU MINISTÈRE

1.3.1 Chaîne des résultats visés

La chaîne des résultats visés par l'intervention du Ministère est détaillée à l'annexe, avec le modèle logique du programme. Ce dernier illustre la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide financière et les résultats attendus. Il s'agit aussi d'un outil d'évaluation de la pertinence de l'organisme financé par rapport aux objectifs de l'intervention ministérielle. À cet égard, la mission, les activités et les résultats du créneau financé doivent s'inscrire dans la chaîne des résultats du programme qui les finance.

Le créneau d'excellence Écoconstruction s'inscrit dans la démarche ACCORD du gouvernement du Québec, une stratégie lancée en avril 2002 pour développer l'économie des régions dans des secteurs jugés clés et stratégiques pour le Québec. La démarche ACCORD s'appuie sur le financement de créneaux d'excellence et de leurs projets par le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS), en vue d'atteindre les résultats suivants :

- Positionnement de régions comme des sièges de compétences industrielles reconnus en Amérique et dans le monde;
- Création de réseaux industriels pour mobiliser les acteurs économiques régionaux;
- Attraction d'investissements dans des secteurs industriels régionaux;
- Attraction ou création d'entreprises liée à l'image de marque du créneau ou de la grappe.

Les retombées économiques induites par ces résultats sont le développement de marchés et la croissance des entreprises (ventes, productivité et innovation), la montée en gamme de l'expertise et des compétences de la main-d'œuvre des entreprises, ainsi que le maintien et la création d'emplois en région dans des secteurs clés pour le Québec.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.3.2 Aide financière du Ministère

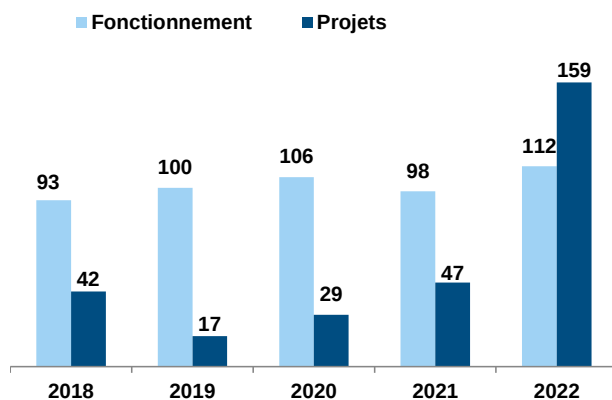
Le graphique 1.1 ci-dessous présente l'aide financière du Ministère versée au créneau pour son fonctionnement pendant la période d'évaluation et aux promoteurs des projets liés au créneau. Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, une aide financière de 803 k\$ a été accordée pour le fonctionnement et les projets du créneau, soit :

- Environ 509 k\$ versés directement au créneau pour son fonctionnement dans le cadre du volet 1 du PADS;
- 294 k\$ d'aide financière pour les projets, versée directement aux promoteurs et non au créneau, dans le cadre du volet 2 du PADS.

Un promoteur peut être une entreprise, un organisme à but non lucratif (OBNL) ou le créneau. Le projet est attribué au créneau parce qu'il a participé au montage et à la coordination de la réalisation du projet.

Graphique 1.1

Financement du créneau Écoconstruction par le MEIE, 2018-2022 (en k\$)



Source : Fichiers du MEIE et du créneau. Compilation MEIE.

Le montant d'aide financière de 803 k\$ est différent du montant d'aide financière de 509 k\$ figurant dans les états financiers de l'organisme au tableau 1.2, car les états financiers considèrent uniquement l'aide financière pour le fonctionnement et ils n'incluent pas l'aide financière pour les projets.

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU

2.1 CRITÈRE 1 : LA MASSE CRITIQUE ET LA MOBILISATION

LES CIBLES

1. La présence d'un noyau d'au moins 20 organisations (entreprises et organismes) participant régulièrement aux activités du créneau, dont une majorité d'entreprises.
2. La progression ou la stabilité du nombre d'entreprises et d'organismes participant occasionnellement au créneau.

Constats relatifs à la cible 1

La cible 1 est dépassée.

- Au 31 mars 2022, 84 organisations avaient participé plusieurs fois aux activités et aux projets du créneau, et une faible majorité d'entre elles (43) étaient des entreprises.
- Parmi les autres participants, on dénombre des établissements d'enseignement (8), des organismes publics (18) et des OBNL (15).
- Au cours de la période évaluée, le nombre d'organisations qui avaient participé plus d'une fois aux activités et aux projets du créneau a atteint un maximum de 95, dont 50 entreprises, en 2019.

Six des sept membres du comité de créneau qui ont répondu à la consultation confirment que la notoriété du créneau dans la région du BSL incite les entreprises du secteur de l'écoconstruction et des secteurs affiliés à en devenir membres ou à participer à ses activités.

Constats relatifs à la cible 2

La cible 2 est atteinte.

- Il a été impossible pour le créneau de distinguer les entreprises et organismes qui ont participé occasionnellement à ses activités de ceux qui y ont participé sur une base régulière. Ainsi, 84 organisations ont participé à quelques projets et activités du créneau.
- Le nombre d'entreprises et d'organismes ayant participé au moins une fois aux activités du créneau a augmenté de 75 %, étant passé de 48 en 2018 à 84 en 2022. Au cours de la période de 2018 à 2022, le nombre d'entreprises a connu une croissance de 59 % et celui des organismes, une croissance de 95 %. Pour le créneau, la mobilisation et la concertation des acteurs économiques de son écosystème demeurent importantes. Il cherche à développer chez ces derniers un réflexe pour l'écoconstruction dans les dossiers relatifs à la filière.



CIBLES 1 et 2

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est dépassée et une autre est atteinte. Le créneau a réussi à mobiliser une masse critique d'organisations dans ses activités et ses projets, dont une faible majorité d'entreprises. De plus, on constate une augmentation importante du nombre d'organisations prenant part aux activités du créneau au cours de la période évaluée.

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU

2.2 CRITÈRE 2 : LE PÉRIMÈTRE ET LE FINANCEMENT

LES CIBLES

3. Un périmètre représentant au moins 35 % des entreprises du secteur d'activité dans la région du créneau.
4. Des investissements totaux dans les activités et les projets du créneau représentant au moins le double de l'aide financière du Ministère.
5. La réalisation d'activités et de projets, dont au moins deux projets structurants terminés en moyenne par année, et des investissements des entreprises dans les projets structurants représentant au moins 30 % des coûts totaux de ces projets.

Constats relatifs à la cible 3

La cible 3 est atteinte.

- D'après les informations disponibles au Ministère², le nombre d'établissements dans la filière de la construction et du bois de la région du BSL (région du créneau) qui pratiquent de l'écoconstruction était de 83 en 2021. Ainsi, au 31 décembre de la même année, le périmètre du créneau représentait 59 % des entreprises de sa filière dans sa région, soit 49 entreprises.

Selon le créneau, il est difficile d'être précis quant au pourcentage d'entreprises du secteur qui sont jointes. En effet, l'écoconstruction est une filière que le créneau tend à structurer dans ses actions stratégiques. Il travaille depuis ses débuts à mobiliser les acteurs de toute la chaîne de valeur (catégories de membres). À l'origine, on pouvait lire dans la première Stratégie de développement du créneau (2010-2015) que « la base industrielle du créneau [était] importante et diversifiée » et que « le grand nombre et la variété des produits et [...] services offerts en écoconstruction, leur forte capacité d'innovation et la présence sur les marchés d'exportation constituent les principaux éléments sur lesquels ce créneau d'excellence peut compter pour se développer ». Cependant, une définition un peu différente a été retenue dans une évaluation confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton en novembre 2015. Autrefois, le périmètre du créneau était défini ainsi : « Le créneau Écoconstruction englobe les activités de transformation du bois, de construction verte et de production de matériaux à valeur ajoutée. Il regroupe les entreprises qui usinent, assemblent, créent et fabriquent des produits de construction écologique ». Entretemps, pour des raisons pratiques et pour mieux répondre aux exigences du programme ACCORD, les actions du créneau se sont surtout concentrées sur un noyau plus restreint d'entreprises qui présentaient un potentiel de croissance et d'exportation.

Pour les cinq dernières années, le créneau a défini son périmètre comme suit : Le créneau Écoconstruction englobe les activités des entreprises de production et de transformation du bois, respectant les principes du développement durable et d'autres produits à faible impact environnemental utilisés dans la construction écologique, ainsi que les entreprises et organismes qui s'activent à promouvoir la construction écologique à tous les niveaux. L'écoconstruction est encore considérée comme une niche par rapport à la construction plus conventionnelle. En ce sens, le créneau considère avoir joint une masse critique d'entreprises et d'intervenants qui militent en faveur de l'écoconstruction et travaillent à développer la filière.

² La direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du Ministère, en collaboration avec le créneau, établit le périmètre du créneau à environ 83 organisations ou entreprises.

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU

Constats relatifs à la cible 4

La cible 4 est en partie atteinte.

- Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le créneau a généré 1 294 k\$ d'investissements dans ses activités et ses projets, soit 1,61 fois le montant d'aide du Ministère.
- La majorité de ce montant (62 %), soit 803 k\$, provient du Ministère et est destinée au fonctionnement et aux activités et projets du créneau. L'apport des entreprises (secteur privé) se chiffre à 302 k\$ (23 %) et celui des OBNL et autres organismes publics et parapublics à 188 k\$ (environ 15 %).
- Le montant de 1 294 k\$ prend en compte tous les projets du créneau, dont les projets du PADS et hors PADS.

Constats relatifs à la cible 5

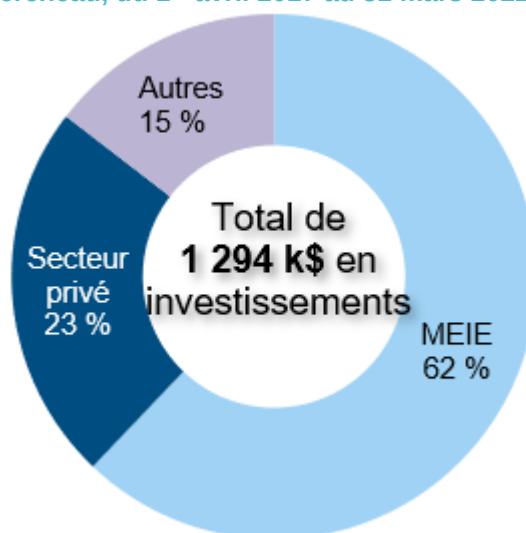
La cible 5 est atteinte.

Le graphique 2.2 présente les réalisations du créneau sur le plan des activités et des projets structurants.

- Les données disponibles permettent de dénombrer 107 activités de toutes sortes réalisées par le créneau.
- Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2022, le créneau a réalisé 18 projets PADS et hors PADS, dont 14 jugés structurants³, soit une moyenne de 3 projets par année. Les entreprises ont contribué à 35 % des coûts totaux de ces projets.
- Le créneau a participé à 154 activités externes relevant d'autres organisations.

Graphique 2.1

Investissements dans les activités et projets du créneau, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022



Source : Fichiers MEIE et créneau. Compilation MEIE.

Graphique 2.2

Activités et projets réalisés par le créneau du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022



107 activités, dont :

- 26 activités de promotion, de mobilisation et de visibilité;
- 23 activités de veille et d'étude;
- 25 activités de développement de marché;
- 14 activités visant la formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA);
- 19 activités visant la recherche et l'innovation et activités d'animation.



18 projets, dont 14 jugés structurants, au coût total de 651 940 \$:

- 65 % de financement public et parapublic.

³ Les projets structurants sont des projets qui ont un effet d'entraînement pour la réalisation d'autres actions, qui permettent un progrès qualitatif important dans le développement des activités du créneau et de ses entreprises, qui ont un effet mobilisateur, qui assurent un rayonnement du créneau au Québec et à l'international et qui renforcent le caractère d'excellence du créneau et son expertise dans son secteur économique.

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU



154 participations du créneau à des activités externes (activités ne relevant pas du créneau), dont :

- 43 colloques, conférences, séminaires, salons et foires.
- 51 ateliers, formations et réunions;
- 36 projets de veille et d'étude;
- 24 autres activités externes.

Source : Fichiers MEIE et créneau. Compilation MEIE.



CIBLES 3 à 5

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés perfectibles, car deux cibles sont atteintes et une cible est en partie atteinte.

Le créneau a réussi à mettre en œuvre un nombre satisfaisant d'activités et de projets structurants au cours de la période évaluée et à y faire participer des entreprises de son périmètre d'action. Toutefois, **il y aurait lieu pour le créneau d'inciter les entreprises à s'impliquer davantage sur le plan financier dans ses activités et projets.**

2.3 CRITÈRE 3 : LES PARTENARIATS ET LES COLLABORATIONS

LES CIBLES

6. La réalisation de partenariats régionaux, interrégionaux, interprovinciaux et internationaux, dont une majorité avec des entreprises.
7. Au moins 75 % des activités réalisées en collaboration avec d'autres organisations.
8. La réalisation de plusieurs projets interrégionaux et intercréneaux sur la période d'évaluation.

Constats relatifs à la cible 6

La cible 6 est atteinte.

- Dans la période évaluée, le créneau a noué jusqu'à 47 partenariats et collaborations avec d'autres organisations dans le cadre de la réalisation de ses activités et projets. Toutefois, seulement 67 % de ses collaborations et partenariats ont été noués avec des entreprises, soit 31 entreprises membres et partenaires du créneau.
- La totalité des membres du comité répondants (7) estime que le créneau collabore suffisamment avec d'autres organismes de soutien au développement économique et que ses partenariats concourent au développement de la filière (6).

Graphique 2.3

Collaborations et partenariats réalisés par le créneau, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022

47 partenariats et collaborations, soit :



32 dans la région



11 interrégionaux



1 interprovincial



3 à l'international

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU

Constats relatifs à la cible 7

La cible 7 est atteinte.

- Pendant la période évaluée, 86 % des activités et des projets du créneau ont été réalisés en collaboration avec d'autres organisations.
- Il s'agit du nombre total d'activités et projets réalisés par le créneau, excluant les 14 activités visant la formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) ainsi que les quatre projets jugés non structurants, tous organisés essentiellement par le créneau sans une collaboration avec d'autres organisations.

Graphique 2.4

Proportion des activités et projets réalisés en collaboration avec d'autres organisations, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022

86 %
Soit **107** activités et
projets sur un total
de **125**.



Source : Fichiers créneau. Compilation MEIE.

CHAPITRE 2

✓ PERTINENCE DU CRÉNEAU

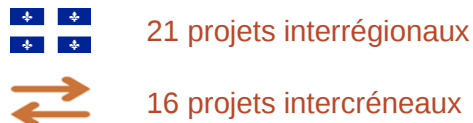
Constats relatifs à la cible 8

La cible 8 est dépassée.

- Au 31 mars 2021, le créneau comptabilisait 21 projets interrégionaux, dont 15 terminés et 6 en cours.
- À la même période, le créneau comptait 16 projets intercréneaux, dont 5 projets terminés et 11 en cours de réalisation. Parmi les projets intercréneaux cités par le créneau, on compte le Forum Écoconstruction Québec-Wallonie avec le Cluster Eco-construction et le projet WoodRise en partenariat avec BVI, Collectif bois et FPInnovations.

Graphique 2.5

Projets interrégionaux et intercréneaux, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022



Source : Fichiers créneau. Compilation MEIE.

Les sept membres du comité de créneau consultés confirment la réalisation de projets interrégionaux et intercréneaux.



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes et une cible est dépassée. Dans la réalisation de ses activités, le créneau a noué de nombreux partenariats et collaborations (aux niveaux régional, interrégional, interprovincial et international), dont une majorité avec des entreprises.

CHAPITRE 3



EFFICACITÉ DU CRÉNEAU

3.1 CRITÈRE 4 : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

LES CIBLES

9. La réalisation d'au moins 80 % du plan d'action du créneau à son terme.
10. Au moins trois cas à succès ayant donné lieu à des résultats collectifs probants pour les participants.

Constats relatifs à la cible 9

La cible 9 est atteinte.

- Au 31 mars 2022, le créneau estimait la réalisation de son plan stratégique 2017-2022 à 80 %, ce qui correspond à 99 actions mises en œuvre comparativement aux 123 qui étaient prévues.
- La majorité (6/7) des membres du comité de créneau juge que le degré de réalisation du plan d'action est satisfaisant et que le créneau a su mettre en place les actions appropriées afin de régler des problèmes qui se posent dans son secteur pour la région du BSL.

Graphique 3.1

Degré de réalisation du plan stratégique du créneau : état de situation au 31 mars 2022

80 % du plan réalisé*, soit :

- 99 actions réalisées sur les 123 prévues initialement;
- 4 objectifs stratégiques atteints sur les 4 objectifs stratégiques prévus au plan et 11 objectifs opérationnels sur 11;
- 14 projets structurants sur les 22 prévus initialement.



Source : Fichiers MEIE et créneau. Compilation MEIE.

Constats relatifs à la cible 10

La cible 10 est atteinte.

Les cas à succès sont des projets ayant donné lieu à des résultats collectifs probants pour les participants (entreprises et organismes partenaires). Trois cas jugés recevables ont été présentés par le créneau :

1. Mission technologique en Europe (Autriche, Suisse et Belgique) : budget de 100 202 \$

La mission s'est déroulée sous le signe de l'innovation et du développement technologique sous un thème global : une enveloppe du bâtiment performante dans une approche d'écoconception. Dans cette optique, le créneau ACCORD Écoconstruction du BSL se voulait un agent mobilisateur et un vecteur de collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur. Il a coordonné tout le projet du début à la fin, a sollicité les aides financières, géré le budget et la logistique, recruté les participants, animé le groupe pendant la mission et rédigé tous les rapports pour la reddition de comptes.

Au cours de cette mission, le créneau et son homologue belge ont mis à profit leurs ressources naturelles (le bois) et impliqué tous les acteurs de la chaîne de valeur pour développer la filière et valoriser collectivement leurs ressources. Ils ont également développé un savoir-faire dont le BSL aurait avantage à s'inspirer pour créer de la richesse et une expertise qui lui est propre.

Cette mission a permis au créneau de signer une entente de partenariat avec son homologue belge, le Cluster Eco-Construction, dans le but de visiter le Salon Bois&Habitat de Namur, de consolider les liens avec le Cluster et ses membres, d'effectuer des visites industrielles et de tisser des liens avec des centres de recherche en vue d'éventuels projets communs et partenariats d'affaires au profit des membres du créneau Écoconstruction.

Une des principales retombées est la mise en œuvre du projet Murs innovants et performants, lancé en 2021. La mission exploratoire organisée par le créneau Écoconstruction en Europe a mis en lumière l'évolution de la composition des coupes de murs européens par rapport aux standards observés au Québec. On y considère l'importance d'investir dans une enveloppe performante, et ce, bien au-delà de la « simple » efficacité thermique au moindre coût.

CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU CRÉNEAU

Ainsi, en partenariat avec le SEREX, le créneau a amorcé le projet Murs innovants et performants, qui s'inscrit dans une démarche permettant de dresser un état des lieux général des performances des bâtiments résidentiels au Québec. D'abord, le projet établit les bases permettant de qualifier les performances de l'enveloppe du bâtiment et il identifie les moyens pour les mesurer. L'expertise développée permettra en fin de compte de travailler directement avec l'industrie vers un changement des pratiques incitant à la construction de bâtiments plus écologiques et plus performants.

2. Forum Écoconstruction Québec-Wallonie : budget de 61 563 \$

En partenariat avec son homologue belge, le Cluster Eco-Construction, le créneau a organisé un forum international dans la région du BSL en novembre 2019 pour découvrir les dernières innovations en matière d'écoconstruction. L'évènement a abordé des thèmes variés. La formule comprenait des conférences faisant le pont entre la situation en Belgique et celle au Québec, ainsi que sur les innovations concernant les matériaux biosourcés, l'efficacité énergétique, et les freins et incitatifs à l'écoconstruction. Également, des ateliers préparatifs et des visites de bâtiments exemplaires démontrant le savoir-faire bas-laurentien ont eu lieu. Le forum s'est échelonné sur deux jours. Toutefois, une troisième journée (l'après-forum) a été prévue et destinée aux entreprises manufacturières et aux centres de recherche, qui ont établi des partenariats d'affaires et de recherche entre la Wallonie et le Québec. Le développement de produits et la diversification des marchés étaient visés de façon plus concrète par cette troisième journée.

En matière de retombées, ce forum a bénéficié d'une visibilité médiatique. Il a permis de mobiliser 135 participants autour de l'écoconstruction pendant trois jours. Il s'agit d'une importante mobilisation pour une région comme le BSL. Les participants étaient des entreprises et des intervenants, dont plusieurs locaux et d'autres venus de la Belgique. L'évènement a permis au créneau de renforcer sa notoriété et son rôle dans l'écosystème régional comme acteur incontournable du développement pour l'écoconstruction. D'autres retombées du projet étaient attendues, mais elles sont difficilement mesurables : l'amélioration des pratiques en construction et rénovation, une meilleure connaissance des répercussions de la construction sur l'environnement, un déploiement de la construction écologique par une élévation des standards de qualité, etc.

3. Charte régionale du bois

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) a publié la Charte du bois en 2013, mise à jour en 2020 sous l'appellation [Politique d'utilisation et d'intégration du bois dans la construction](#). Avec cet outil, le gouvernement du Québec favorise le développement d'un savoir-faire avancé qui permettra de générer des activités économiques dans plusieurs régions et municipalités, de créer de l'emploi et ainsi d'accroître la reconnaissance de l'importance des métiers liés au secteur forestier. Le bois étant un secteur clé de dans la région et directement lié à l'écoconstruction, le créneau et ses partenaires ont voulu doter la région du BSL d'une version adaptée de la charte, pour laquelle les élus sont invités à s'engager.

Les objectifs du projet étaient, entre autres, de faire connaître la Politique d'utilisation et d'intégration du bois aux décideurs bas-laurentiens, de favoriser l'adhésion à la charte en invitant les personnes élues à se prononcer par voie de résolution, d'augmenter l'utilisation du bois dans les constructions et rénovations, et d'inciter à une synergie régionale dans le soutien au développement durable.

Le créneau est l'organisateur qui a piloté le projet en partenariat avec le MFFP et deux professionnels du réseau de membres partenaires du créneau. Ils ont travaillé à l'adaptation du document en mobilisant les élus de la région et en ralliant le Collectif régional de développement. Plus précisément, le créneau et le MFFP ont visité les conseils des maires afin de présenter la charte régionale, de répondre aux questions et de solliciter des résolutions. Cette adhésion régionale a permis d'obtenir une influence régionale en lien avec la Charte et ainsi de stimuler des activités économiques en faveur du bois. Ce geste concret, auquel les municipalités et les MRC adhèrent, est un pas significatif, en amont d'un lien plus direct avec les entreprises.

CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU CRÉNEAU

La principale retombée est que le BSL dispose maintenant de sa Charte du bois régionale, laquelle est la prémisses d'une série d'outils pour aider les élus à faire des choix éclairés dans les projets relatifs aux infrastructures municipales. En outre, plus de 30 % des résolutions ont été recueillies des organisations municipales et MRC (31 sur un total de 114). Les adhésions recueillies comprennent les villes centres; en conséquence, on peut affirmer que la charte atteint plus de 50 % de la population bas-laurentienne (Source : [MEIE](#). Population du Bas-Saint-Laurent en 2021 : 199 097 habitants). Enfin, un coffre à outils relatif à la charte du bois est en cours de réalisation pour documenter, inspirer et faciliter l'action. Les outils sont, entre autres, un répertoire des ouvrages et bâtiments faisant une utilisation exemplaire du bois. Ce dernier comprend une première liste de 65 ouvrages sur le bâtiment. Ce répertoire sera diffusé par l'intermédiaire du site Internet du créneau et alimenté en continu.



CIBLES 9 et 10

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

Le plan stratégique 2017-2022 du créneau a été réalisé à 80 % au cours de la période évaluée. De plus, le créneau a fourni trois exemples de projets ayant donné lieu à des résultats collectifs probants pour les participants (entreprises et organismes partenaires).

3.2 CRITÈRE 5 : LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DU CRÉNEAU

LES CIBLES

11. Une majorité d'entreprises dans le comité de créneau.
12. L'utilisation des principes habituels de saine gestion axée sur les résultats.

Constats relatifs à la cible 11

La cible 11 est dépassée.

- On entend par « comité de créneau » le nombre restreint de membres qui constituent le comité de direction du créneau. Au 31 mars 2022, celui-ci était composé de représentants de 12 organisations, dont une majorité d'entreprises.
- Certaines entreprises siégeant au comité sont considérées comme des chefs de file dans leur domaine, considérant leur part de marché : Premier Tech, Groupe Lebel et Tremtech (considérée comme entreprise chef de file en raison de sa gestion de toute la chaîne de valeur de sa principale ressource : le bois).

Graphique 3.2

**Composition du comité de créneau;
état de situation au 31 mars 2022**

12 organisations membres, dont :



**7 du secteur privé
(entreprises)**



**5 du secteur public et
parapublic**

Source : Fichiers créneau. Compilation MEIE.

Les membres du comité de créneau qui ont répondu à la consultation sont unanimes sur les points suivants :

- Le fonctionnement du comité de créneau lui permet de prendre les décisions appropriées (7/7).
- Le comité de créneau regroupe des membres représentatifs de son secteur industriel dans le BSL (8/8).
- Le comité de créneau est composé d'un nombre suffisant de membres provenant du secteur privé (8/8).
- Le comité de créneau a des règles de fonctionnement claires quant aux rôles et responsabilités du comité, à la prise de décision, au suivi des projets, etc. (8/8).
- La participation des membres dirigeants d'entreprises est prépondérante dans les orientations et les actions du comité de créneau (8/8).
- Les rôles et responsabilités des partenaires régionaux membres du comité de créneau sont clairs et bien compris par tous (8/8).
- Les réunions du comité de créneau sont en nombre suffisant pour permettre d'orienter les projets et activités et de suivre leur évolution (7/7).

CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU CRÉNEAU

Constats relatifs à la cible 12

La cible 12 est atteinte.

Le créneau a utilisé les principes habituels de saine gestion axée sur les résultats. Il a adopté un plan stratégique (2017-2022) qui a guidé ses actions tout au long de la période évaluée. Ce plan stratégique s'articule autour des quatre axes que le créneau poursuit, qui comportent des objectifs opérationnels à atteindre. Le comité de direction s'est réuni plusieurs fois pendant les cinq années évaluées (3 à 4 fois annuellement) afin de faire un suivi relativement au budget, aux subventions reçues et à l'avancement des projets en cours. Les décisions importantes sont prises par résolution du CA, et un quorum de 50 % plus un des membres votants est nécessaire. Sur les cinq votants, trois doivent être des manufacturiers.

Le créneau s'est doté d'un code d'éthique qui est remis aux administrateurs nouvellement arrivés. Le créneau possède ses propres règlements généraux. Même si le créneau est sous la responsabilité légale de son organisme hôte, le SEREX, une assemblée générale des membres et partenaires est réalisée annuellement pour rendre compte des réalisations et présenter le plan d'action qui suivra pour l'année en cours. Même si cela n'est pas obligatoire dans sa situation (sans personne morale), par souci de transparence avec ses membres, le créneau suit les pratiques d'une organisation légalement constituée. Les états financiers sont annuellement vérifiés par un auditeur par l'entremise d'une section qui lui est réservée dans ceux de l'organisme hôte.

Par ailleurs, les frais d'administration et de gestion du créneau représentent 7 % de ses dépenses totales, soit 40 k\$ de frais administratifs sur 598 k\$ en dépenses totales.

Les membres du comité de créneau consultés considèrent que :

- Le créneau utilise de bonnes pratiques de gestion dans son fonctionnement normal, notamment la formulation d'objectifs et de résultats ainsi que l'audit des états financiers (7/7).
- Le comité de créneau revoit annuellement le plan d'action, y apporte les ajustements nécessaires et détermine les priorités annuelles (7/7).
- Le comité de créneau évalue annuellement la performance des activités mises de l'avant et les retombées obtenues en fonction des indicateurs retenus au plan d'action original (8/8).



CIBLES 11 et 12

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est dépassée et une autre est atteinte. Le comité de créneau est composé majoritairement d'entreprises. Par ailleurs, il met en place de saines pratiques de gestion.

CHAPITRE 3



EFFICACITÉ DU CRÉNEAU

3.3 CRITÈRE 6 : LE RAYONNEMENT ET L'IMAGE DE MARQUE

LES CIBLES

13. La tenue par le créneau d'au moins deux activités en moyenne par année pour promouvoir son secteur d'activité et sa région.
14. Le développement d'une image de marque dans son secteur, reconnue par le comité de créneau, et au moins sept représentations à des événements en moyenne par année.
15. La réalisation de communications et d'interventions dans les médias.

Constats relatifs aux cibles 13 et 14

Les cibles 13 et 14 sont dépassées.

- Au cours de la période évaluée, le créneau a réalisé 21 activités, soit quatre en moyenne par année, qui visaient la promotion de son secteur d'activité au Québec (10) et à l'international (11).
- À cet égard, la totalité des membres du comité de créneau consultés (6/6) sont d'avis que le créneau réalise suffisamment d'activités visant la promotion de son secteur d'activité.
- Le créneau fait valoir 86 réalisations contribuant au développement de l'image de marque de son secteur, dont 47 représentations à des colloques, séminaires, formations ou ateliers, 4 foires ou missions commerciales et 35 études ou autres projets visant le développement d'une image de marque.

Pour tous les membres du comité de créneau ayant répondu à la consultation (9), les réalisations du créneau sont notables en ce qui concerne le développement de son image de marque ainsi que de celle de son secteur d'activité.

Constats relatifs à la cible 15

La cible 15 est dépassée.

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le créneau a réalisé 58 communications et interventions dans les médias, notamment : 13 articles dans des journaux, 16 participations à des émissions de radio, 6 communications à la télévision et 13 dans d'autres médias. Le créneau a déployé des efforts pour communiquer et informer à l'aide de son site Internet : 10 articles et autres communications y ont été publiés.

D'après 6 des 7 membres du comité de créneau ayant répondu à la consultation, le créneau communique suffisamment dans les médias (journaux, radio, télévision, Web et autres).

Graphique 3.3

Activités de promotion et de développement de l'image de marque du secteur et de la région du créneau, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022

- | | |
|-----------|---|
| 21 | activités de promotion |
| 86 | réalisations pour le développement d'une image de marque du créneau et de son secteur |



Source : Fichiers MEIE et créneau. Compilation MEIE.



CIBLES 13 à 15

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les trois cibles sont dépassées.

Les résultats sont probants dans le domaine du développement de l'image de marque de son secteur et de sa région. De plus, ce constat est corroboré par la grande majorité des membres du comité de créneau.

CHAPITRE 4

➡ EFFETS DU CRÉNEAU

4.1 CRITÈRE 7 : LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

LES CIBLES

- 16. Au moins trois témoignages d'entreprises illustrant un succès commercial et des retombées de croissance.
- 17. Des incidences sur le développement économique régional.

Constats relatifs à la cible 16

La cible 16 est en partie atteinte.

- Dans la période d'évaluation, le créneau estime avoir contribué à la croissance de 17 entreprises. Parmi celles-ci, 11 ont obtenu un succès commercial, par exemple, des ventes supplémentaires, et 6 ont établi des partenariats avec d'autres entreprises.
- De plus, grâce à ses activités, le créneau estime que 21 entreprises ont développé de nouveaux marchés (6) et participé à des activités à l'international (15).

Source : Fichiers MEIE et créneau. Compilation MEIE.

Tous les participants aux projets qui ont répondu à la consultation (3) confirment avoir obtenu une meilleure synergie avec d'autres organisations. L'un d'eux dit avoir créé deux emplois, tous disent avoir découvert de nouvelles occasions d'affaires, et deux ont découvert de nouveaux marchés et amélioré leur chiffre d'affaires.

Toutefois, les constats précédents sont corroborés par seulement deux témoignages d'entreprises, présentés ci-dessous :

Premier témoignage d'entreprise :

Embauchant près de 5 300 employés, une entreprise manufacturière a réalisé un projet en collaboration avec un OBNL et le créneau Écoconstruction. Ce projet visait la mise en œuvre d'un centre d'excellence qui offrirait de la location d'espaces destinés à l'expérimentation, à la démonstration et à la formation.

Le rôle du créneau dans ce projet a consisté à informer sur les concepts d'écoconstruction dans la conception architecturale de l'usine. Une rencontre a été organisée entre les parties prenantes et le créneau Écoconstruction. Celui-ci a pu expliquer les concepts de l'écoconstruction, les services et les programmes du créneau, expliquer les initiatives en cours et présenter les partenaires régionaux. Le créneau a permis de sensibiliser les parties prenantes avec des pratiques alternatives de construction et de choix des matériaux. Des éléments tels que l'utilisation du bois pour la charpente, le bois d'ingénierie incluant des composantes recyclées et les pratiques de construction ont fait partie de la réflexion de l'entreprise et de l'OBNL pour élaborer le design final de l'usine, et effectuer le choix des architectes et de l'entrepreneur.

Le projet du centre d'excellence a reçu son financement. À la suite de la sensibilisation du créneau Écoconstruction, l'entreprise et l'OBNL examinent la possibilité d'introduire, à des endroits particuliers du bâtiment, une utilisation du bois pour des pièces précises. De plus, l'entreprise et l'OBNL évaluent la possibilité d'installer un système de récupération d'eau de pluie, un toit vert ainsi qu'un système écoénergétique plus performant. Les activités de sensibilisation du créneau Écoconstruction ont donc permis à l'entreprise et à l'OBNL d'avoir des options d'écoconstruction dans le processus de conception de leur bâtiment.

CHAPITRE 4

↔ EFFETS DU CRÉNEAU

Deuxième témoignage d'entreprise :

Une entreprise qui accompagne des manufacturiers de la construction pouvant démontrer leur faible empreinte environnementale dans la commercialisation de leurs produits a participé à une mission dénommée « Mission 2020 matériaux biosourcés (France-Belgique) », organisée par le créneau. L'objectif de cette entreprise en participant à cette mission était d'obtenir des résultats concrets et payants pour les entreprises qu'elle accompagne. Au terme de la mission, l'entreprise a été en mesure d'établir des partenariats principalement en Wallonie, d'où elle est revenue avec le mandat de faire les premières démarches visant la venue sur le territoire nord-américain d'une des entreprises qu'elle avait visitées. Dans ce mandat, des partenariats ont été établis avec cette entreprise majeure et des membres du créneau. Ces liens sont susceptibles de mener à des ententes de commercialisation de produits biosourcés en Amérique.

Constats relatifs à la cible 17

La cible 17 : aucune appréciation n'est possible.

Les données disponibles n'ont pas permis d'évaluer la contribution de la filière du créneau au PIB de la région du BSL. Par ailleurs, la Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du Ministère estime qu'il est difficile d'établir le périmètre du créneau Écoconstruction en se fiant aux codes SCIAN, car l'écoconstruction est une filière transversale. Elle se retrouve un peu partout dans l'industrie de la construction. Toutefois, les statistiques disponibles⁴ pour des secteurs recoupés par l'écoconstruction permettent de faire les constats suivants à titre informatif :

- Selon les données disponibles, de 2017 à 2019, le produit intérieur brut (PIB) de toutes les industries de la région du BSL est passé de 7,4 M\$ à 7,9 M\$, soit une croissance d'environ 7,4 %, alors que sur la même période, le PIB de la filière de la construction et des secteurs affiliés dans la région du BSL a baissé d'environ 14,8 %, soit de 919 k\$ en 2017 à 783 k\$ en 2019. Conséquemment, la contribution de la construction au PIB régional a baissé de 2,6 points de pourcentage, passant de 12,4 % en 2017 à 9,9 % en 2019. Malgré cette baisse, la contribution de la filière de la construction et des secteurs affiliés au PIB régional demeure importante.
- De 2017 à 2020, le nombre d'établissements ou d'entreprises de toutes les industries présentes dans la région du BSL est passé de 7 276 à 7 465, soit une croissance de 2,6 %, alors que dans la même période, le nombre d'établissements ou d'entreprises de la filière de la construction et des secteurs affiliés dans la région du BSL a baissé d'environ 3,8 %, étant passé de 746 en 2017 à 718 en 2020. Conséquemment, le poids des entreprises de la filière de la construction et des secteurs affiliés dans le nombre d'entreprises de la région du BSL a baissé, étant passé d'environ 10,2 % en 2017 à 9,6 % en 2020. Malgré cette baisse, la contribution de la filière de la construction et des secteurs affiliés au nombre d'entreprises présentes dans la région demeure importante.
- En outre, selon les données disponibles, de 2017 à 2021, le nombre d'emplois dans toutes les industries présentes dans la région du BSL est passé de 84 000 à 88 000, soit une croissance de 5 %. Dans cette même période, le nombre d'emplois dans la filière de la construction et des secteurs affiliés dans le BSL a aussi augmenté de 67 %, étant passé de 4 000 en 2017 à 6 000 en 2021. Conséquemment, la contribution des emplois de la filière de la construction et des secteurs affiliés dans le nombre d'emplois de la région du BSL a augmenté, étant passée de 4 % en 2017 à 7 % en 2021.

Source : Statistique Canada et documentation créneau. Compilation MEIE. Estimations réalisées en considérant les secteurs SCIAN 236, 237, 238, 321 et 541.

⁴ PIB : Statistique Canada, Division des comptes des industries, Produit intérieur brut provincial par industrie, CANSIM, tableau 36-10-0402-01 et Institut de la statistique du Québec. Date de diffusion : 15 septembre 2021.

– Pour le PIB et le nombre d'établissements, les données étaient disponibles pour les secteurs SCIAN 236, 237, 238 et 321.

– Pour le nombre d'établissements, les données étaient disponibles pour les secteurs SCIAN suivants : 236, 237 et 238.

CHAPITRE 4

EFFETS DU CRÉNEAU



CIBLES 16 et 17

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Le résultat est jugé perfectible, car la cible est en partie atteinte. L'autre cible ne peut être jugée.

Pour la période quinquennale évaluée, le créneau estime avoir contribué à créer des conditions favorables au développement des entreprises. Cependant, seulement deux témoignages d'entreprises ont pu corroborer ce fait, alors que le résultat visé était d'au moins trois témoignages. **Il y aurait lieu pour le créneau d'intensifier les actions susceptibles d'influencer positivement la croissance des entreprises de sa filière.**

Par ailleurs, la contribution de la filière du créneau au développement de la région n'a pas pu être établie, car il n'a pas été possible d'isoler les codes SCIAN des entreprises de l'écoconstruction.

4.2 CRITÈRE 8 : L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES CIBLES

18. La réalisation complète d'au moins un projet d'innovation en moyenne par année.
19. Des investissements en innovation par les entreprises et les organismes partenaires équivalant à au moins 30 % de l'aide financière pour les projets d'innovation.
20. La présence d'innovations technologiques découlant des activités du créneau.

Constats relatifs à la cible 18

La cible 18 est en partie atteinte.

Durant la période d'évaluation, le créneau a mis en œuvre quatre projets d'innovation, dont un projet terminé et trois autres toujours en cours de réalisation.

Le créneau souligne le fait que la mise en œuvre d'un projet d'innovation requiert plusieurs paramètres, notamment du temps, et une étroite collaboration avec les partenaires afin d'évaluer leurs besoins, de définir l'initiative, de recruter les participants, de monter les dossiers et d'assurer le suivi et la reddition de comptes. Par ailleurs, l'écoconstruction ne dispose pas de cadre réglementaire. La filière de l'écoconstruction est tenue d'utiliser le code du bâtiment, qui encadre l'industrie dite traditionnelle de la construction. Ainsi, l'industrie de la construction est moins encline au changement, soit la migration vers le bâtiment écologique et durable.

Les membres du comité de créneau consultés (5/5) reconnaissent la contribution du créneau au développement de la R-D et de l'innovation technologique des entreprises du secteur de l'écoconstruction. Ils confirment que les connaissances et les expertises acquises dans le cadre des activités du créneau sont diffusées auprès des entreprises de son secteur d'activité (7/7).

Constats relatifs à la cible 19

La cible 19 est dépassée.

- Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, les investissements en R-D des entreprises et des organismes partenaires dans les projets et les activités du créneau ont totalisé 157 k\$.
- Pour la même période, les aides financières du Ministère aux projets PADS et hors PADS pour les projets d'innovation ont totalisé 150 k\$.
- Les investissements en innovation générés par les projets du créneau sont largement supérieurs à la cible de 30 % de l'aide du Ministère pour les projets d'innovation.

CHAPITRE 4

↔ EFFETS DU CRÉNEAU

Constats relatifs à la cible 20

La cible 20 est atteinte.

Un cas d'innovation technologique découlant de projet du créneau a été identifié par le créneau lors de son autoévaluation. Un projet innovant nommé « Développement filière lignocellulosique » a consisté à réaliser, d'une part, une étude d'opportunité technico-économique pour la mise en place d'un centre des fibres lignocellulosiques dans le BSL et, d'autre part, à identifier les principaux équipements de défibrage et de valorisation à l'échelle laboratoire et à l'échelle pilote semi-industrielle. Depuis l'étude, ce projet porté par l'organisme hôte du créneau et la MRC de la Mitis (membre du créneau) a donné lieu à l'installation d'une usine pilote sur le site du centre de mécanique agricole de la Mitis. Les installations ne sont pas de type industriel. Également, les opérations ont permis d'élaborer un produit défibré qui serait commercialisable.

En outre, le comité de créneau (6/6) soutient que le créneau, grâce à ses activités, a contribué à la mise au point d'innovations technologiques (de produits et de procédés).



**CIBLES
18 à 20**

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés perfectibles, car une cible est en partie atteinte, une cible est dépassée et une autre cible est atteinte. Le créneau a réalisé moins d'un projet d'innovation en moyenne par année, mais les investissements en recherche et développement sont appréciables et la contribution du créneau à l'innovation dans son secteur est confirmée par les membres du comité de créneau consultés. **Il y aurait lieu d'encourager le créneau à réaliser plus de projets structurants en innovation au profit des entreprises de son secteur d'activité.**

4.3 CRITÈRE 9 : LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI EN RÉGION

LES CIBLES

- 21. Une contribution directe ou induite à l'emploi et à l'attraction de main-d'œuvre.
- 22. La présence ou le développement de programmes de formation dans le secteur du créneau.

Constats relatifs à la cible 21

La cible 21 est atteinte.

- Il est difficile d'estimer le nombre d'emplois créés dans les entreprises grâce aux activités du créneau, car celles-ci ne sont pas toutes consultées dans les mandats d'évaluation de ce type. Toutefois, dans le cadre de la consultation des entreprises ayant participé aux projets des créneaux, une des trois entreprises répondantes a mentionné la création de deux emplois comme retombée économique.
- Par ailleurs, selon les données disponibles présentées à la cible 17, la contribution des emplois de la filière de la construction dans le nombre d'emplois de la région du BSL a augmenté, étant passée de 4 % en 2017 à 7 % en 2021, une conséquence de la croissance du nombre d'emplois dans la filière de la construction entre 2017 et 2021.
- Les trois membres du comité de créneau ayant répondu à la question affirment que des emplois ont été créés dans le secteur d'activité et la région du créneau grâce à la mobilisation du créneau. De plus, des sept membres ayant répondu, quatre estiment que le créneau a contribué à attirer une main-d'œuvre provenant de l'extérieur de la région du BSL, alors que les trois autres ne sont pas en mesure de se prononcer.

CHAPITRE 4

↔ EFFETS DU CRÉNEAU

Constats relatifs à la cible 22

La cible 22 est atteinte.

Le créneau dénombre au moins trois programmes de formation qu'il a contribué à élaborer en collaboration avec ses différents partenaires, soit des formations continues créées en partenariat avec le Département d'architecture du Cégep de Rimouski. Également, dans le cadre du partenariat avec le Cégep de Rimouski et Écohabitation, le créneau a contribué à développer le programme d'attestation d'études collégiales Bâtiment durable et écocollectivité, qui bénéficie, encore aujourd'hui, à plusieurs étudiants.

Par ailleurs, le créneau a mené plusieurs activités de sensibilisation aux carrières de son secteur. Il s'agit de la formation Choisir l'écoconstruction, du Salon d'expositions, du projet Viens vivre la forêt, du projet Lab d'innovation et de la formation en construction durable organisée en partenariat avec le SEREX.

Selon les membres du comité de créneau consultés, le créneau s'est impliqué dans la sensibilisation aux carrières et aux formations liées secteur de l'écoconstruction (6/6). De plus, il a contribué à l'amélioration des programmes de formation existants dans sa filière (5/5).



CIBLES 21 et 22

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 9

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes. Le créneau a démontré une contribution notable à la création d'emplois et à l'attraction de main-d'œuvre dans son secteur et sa région. De plus, il a participé à la sensibilisation aux carrières et à la mise en œuvre de formations ou programmes liés à son secteur d'activité.

CHAPITRE 5



CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.1 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux résultats constatés au 31 mars 2022.

Principaux résultats du créneau d'excellence Écoconstruction – Degré d'atteinte des cibles		Atteinte des cibles
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2022		
Légende : = dépassée ✓ = atteinte ± = partiellement atteinte X = non atteinte		
Pertinence du créneau		
Critère 1 : La masse critique et la mobilisation		
– Présence d'un noyau de 84 organisations participant régulièrement au créneau.		
– 84 organisations, dont 43 entreprises, ont participé occasionnellement aux activités du créneau.		✓
Critère 2 : Le périmètre et le financement		
– Périmètre du créneau représentant 59 % de la filière industrielle régionale du créneau.		✓
– 1 294 k\$ d'investissement dans les projets et les activités du créneau (23 % du secteur privé).		±
– 107 activités, 18 projets (dont 14 jugés structurants) et 150 participations à des activités externes.		✓
Critère 3 : Les partenariats et les collaborations		
– Partenariats et collaborations : 32 en région, 11 entre régions et 1 entre provinces, 3 à l'international. 67 % des collaborations et partenariats réalisés avec des entreprises.		✓
– 86 % des 125 activités réalisées avec d'autres partenaires.		✓
– 21 projets interrégionaux et 16 projets intercréneaux auxquels le créneau a pris part.		
Efficacité du créneau		
Critère 4 : L'atteinte des objectifs du plan d'action		
– Plan d'action 2017-2022 réalisé à 80 % (au 31 mars 2022).		✓
– Trois cas à succès ayant donné lieu à des résultats collectifs probants pour les participants.		✓
Critère 5 : La gouvernance et la gestion du créneau		
– 12 organisations dans le comité de créneau restreint, dont 7 entreprises privées.		
– Utilisation des principes habituels de saine gestion axée sur les résultats.		✓
Critère 6 : Le rayonnement et l'image de marque		
– 21 activités de promotion de l'image de marque du créneau.		
– 47 représentations à des événements pour promouvoir l'image de marque du créneau.		
– 58 communications : 13 articles de presse, 16 émissions de radio, 6 émissions de télévision, 13 autres médias.		
Effets du créneau		
Critère 7 : Le développement de marchés et d'entreprises		
– Deux témoignages d'entreprises confirmant leur développement grâce au créneau.		±
– Contribution de la filière de la construction au développement économique de la région du BSL.		ND
Critère 8 : L'innovation, la recherche et le développement		
– 4 projets visant à développer la capacité d'innovation des entreprises.		±
– 157 k\$ de dépenses en R-D des entreprises et des organismes partenaires du créneau dans les projets innovants du créneau.		
– Un cas d'innovation technologique découlant des activités du créneau.		✓
Critère 9 : La formation de la main-d'œuvre et l'emploi en région		
– Contribution directe ou induite à l'emploi et à l'attraction de main-d'œuvre.		✓
– Présence ou développement de plusieurs programmes de formation dans le secteur du créneau.		✓

CHAPITRE 5



CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Les résultats constatés permettent de répondre aux trois questions de l'évaluation.

1. La pertinence du créneau est-elle jugée convaincante?

La pertinence du créneau est jugée convaincante. L'évaluation conclut que le créneau s'adresse à une clientèle dont les besoins sont toujours d'actualité, et celle-ci représente 59 % de son périmètre régional. Il a réussi à mobiliser une masse critique et croissante d'entreprises et d'organisations dans ses activités et projets durant la période évaluée, qui ont donné des résultats à portée collective. Également, le créneau a noué de nombreux partenariats et collaborations (aux niveaux régional, interrégional, interprovincial et international) dans la réalisation de ses activités et projets. Ainsi, 86 % de ces derniers ont été réalisés en collaboration avec d'autres organisations. Toutefois, il y aurait une amélioration à envisager relativement à l'implication financière des entreprises. Celle-ci est expliquée dans la section 5.5 – Éléments à suivre en cas de renouvellement.

2. L'efficacité du créneau est-elle jugée probante?

L'évaluation conclut que l'efficacité du créneau est probante. En effet, le plan d'action du créneau a été réalisé à un niveau satisfaisant, soit 80 %. De même, la gouvernance et la gestion du créneau sont satisfaisantes. Le rayonnement et le développement d'une image de marque ont été appréciables grâce aux nombreux projets et activités réalisés par le créneau au Québec et à l'international.

3. Les retombées du créneau sont-elles jugées satisfaisantes?

L'évaluation conclut que les retombées du créneau sont satisfaisantes. Le créneau a contribué au développement de la R-D dans la filière de l'écoconstruction, à l'attraction de main-d'œuvre et à l'élaboration de programmes de formation de la main-d'œuvre dans sa région. Toutefois, des améliorations sont à envisager.

5.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

La pertinence du créneau par rapport aux objectifs du Ministère est évaluée à 29,33 points sur 40. Une amélioration est à envisager au critère 2 – Le périmètre et le financement.



L'efficacité du créneau à réaliser son plan d'action et atteindre ses objectifs est évaluée à 32,44 points sur 40. Des résultats satisfaisants sont constatés dans les trois critères considérés. Une amélioration est à envisager au critère 4 – L'atteinte des objectifs du plan d'action.



Les effets du créneau dans son périmètre d'intervention sont évalués à 14,64 points sur 20. Des résultats satisfaisants sont constatés dans les trois critères considérés. Deux améliorations devraient être envisagées pour le critère 7 – Le développement de marchés et d'entreprises et le critère 8 – L'innovation, la recherche et le développement.



L'évaluation des résultats visés aboutit à un pointage de 76,42 sur 100. Par rapport aux résultats visés par le Ministère et à ses objectifs, **la performance du créneau est jugée satisfaisante, car le score est compris entre 70 % et 89 %.**



Le pointage détaillé des résultats est présenté à la section 1.E de l'annexe.

CHAPITRE 5



CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.4 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CRÉNEAU

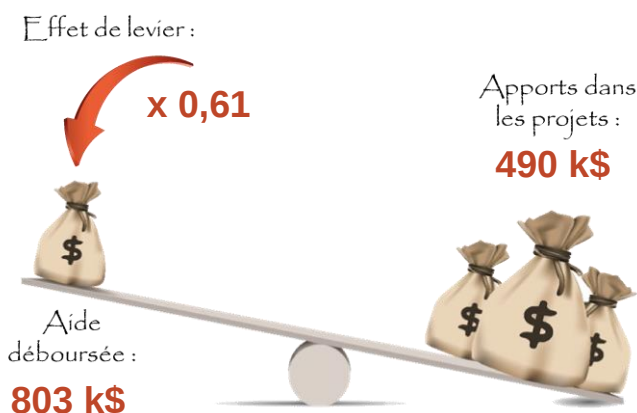
En complément de l'évaluation de la performance du créneau, le comité d'évaluation souhaite une évaluation des perspectives de développement et de la pérennité du créneau. Pour ce faire, la question à laquelle il est nécessaire de répondre est la suivante :

- Les perspectives de développement du créneau sont-elles prometteuses?

Malgré un faible effet de levier de son financement public, les perspectives de développement du créneau sont jugées prometteuses, pour les raisons suivantes :

- On constate un effet de levier de seulement 0,61 pour l'aide financière de 803 k\$ consentie par le Ministère. Autrement dit, pour chaque dollar d'aide financière consenti par le Ministère, 0,61 dollar supplémentaire est investi par les entreprises et les partenaires dans les activités et les projets du créneau. Toutefois, ce faible effet de levier ne remet pas en question l'intérêt, pour l'industrie et les partenaires socio-économiques, d'investir dans le développement de leur filière dans le BSL. En effet, au cours de la période évaluée, le nombre d'organisations qui ont participé aux activités et projets du créneau a connu une forte croissance, étant passé de 48 en 2018 à 84 en 2022.

En outre, un effet de levier d'au moins 2 devrait être visé à l'avenir. Ainsi, dans une perspective d'amélioration continue, une piste d'amélioration est présentée à la section suivante en lien avec la cible 4 (critère 2 – Le périmètre et le financement).



Les partenaires consultés se sont montrés très optimistes quant à l'évolution du créneau dans les cinq prochaines années :

- Tous les membres du comité de créneau qui ont répondu à la consultation (7) se sont montrés optimistes quant à l'évolution du créneau dans les cinq années à venir. Ils entrevoient une évolution positive tant en ce qui concerne le secteur d'activité du créneau que sa région. Par ailleurs, ils sont d'avis que la présence du créneau s'avérera encore pertinente, notamment en raison de l'importance de son secteur d'activité pour sa région administrative.
- Selon tous les membres du comité de créneau consultés (7), la conjoncture économique mondiale s'annonce favorable dans les cinq prochaines années, autant pour le créneau que pour son secteur d'activité. Selon eux, la présence du créneau s'avérera encore pertinente, notamment en raison de l'utilité de ses activités pour les entreprises de sa filière.
- Par ailleurs, tous les membres du comité de créneau qui ont répondu à la consultation (7) se disent satisfaits du parcours réalisé jusqu'à présent et des résultats obtenus.
- Les quatre membres de la filière d'experts consultés reconnaissent que le créneau apporte une valeur ajoutée à leur filière, et leurs commentaires sont très positifs. Ils prévoient également que l'évolution du créneau dans les cinq prochaines années sera bonne ou très bonne. Selon l'un ou l'autre des répondants, « Le créneau a posé les bases solides pour un développement plus profond et précis de son expertise et de ses actions ».
- Enfin, la présente évaluation confirme les perspectives favorables pour l'avenir du créneau, dans la mesure où les résultats sont jugés satisfaisants.

CHAPITRE 5



CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

5.5 ÉLÉMENTS À SUIVRE EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE L'AIDE

Dans le cas où l'entente d'aide financière du Ministère serait renouvelée, l'évaluation suggère à la Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat de porter une attention particulière aux éléments ou aux pistes d'amélioration ci-dessous :

1. Une définition claire et précise du périmètre

Au critère 2, cible 3, il a été constaté que le créneau peine à définir de manière claire et précise son périmètre d'action. Ainsi, il y aurait lieu pour le Ministère et le créneau de mener un exercice en vue de définir celui-ci clairement et de manière précise, afin de mieux circonscrire son action. Cela permettra également de mieux circonscrire la contribution de la filière du créneau au développement de la région du BSL (en lien avec la cible 17, critère 7).

2. La mobilisation des entreprises privées et leurs contributions dans les projets structurants

Au critère 2, cible 4, il est constaté que les entreprises ont contribué à hauteur de 23 % des investissements totaux dans les projets et activités du créneau. Ainsi, il y aurait lieu pour le créneau d'inciter les entreprises à s'impliquer davantage sur le plan financier dans ses activités et ses projets.

3. L'impact sur le développement des entreprises

Au critère 7, en lien avec la cible 16, il a été constaté que les témoignages d'entreprises n'étaient pas en nombre suffisant pour corroborer les effets positifs des réalisations du créneau sur le développement des entreprises. Ainsi, dans le même sens que la recommandation précédente, il y aurait lieu pour le créneau d'intensifier ses actions (projets et activités) qui sont susceptibles d'influencer positivement la croissance des entreprises de sa filière.

4. La réalisation de projets d'innovation

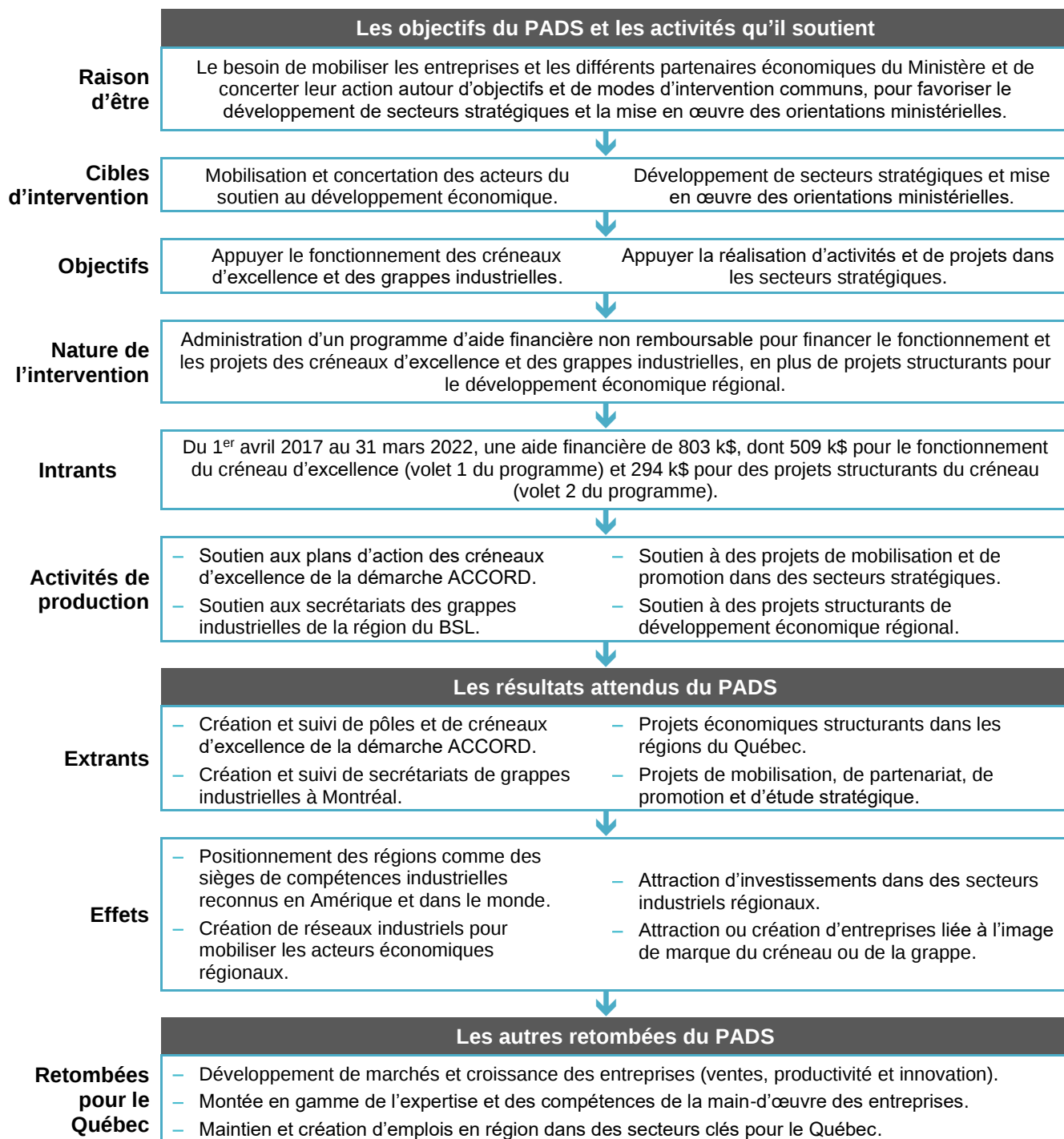
Au critère 8, cible 18, il a été constaté que le créneau a réalisé moins d'un projet d'innovation en moyenne par année. Il y aurait lieu d'encourager le créneau à réaliser plus de projets structurants en innovation au profit des entreprises de son secteur d'activité.

ANNEXE

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE DE L'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

Le tableau ci-dessous illustre la théorie du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créniaux d'excellence (PADS), qui appuie financièrement le fonctionnement et les projets des créniaux d'excellence de la démarche ACCORD. Il illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en démontrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats visés par le Ministère. Il s'agit aussi d'un moyen de vérifier la pertinence de chacun des créniaux financés. **À cet égard, les objectifs et les résultats d'un crénail doivent s'inscrire dans ceux du programme qui les finance.**



ANNEXE

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

L'appréciation générale d'un critère est faite à la suite de l'appréciation de chacune des cibles qui lui sont associées, en fonction des échelles présentées au tableau A.1 ci-dessous. Par exemple, pour le critère 1, comme les cibles 1 et 2 sont atteintes, les résultats seront jugés satisfaisants.

Après l'appréciation de chacune des cibles et de chacun des critères, un pointage de 0 à 100 est attribué aux résultats constatés. Ce pointage permet de qualifier les résultats du créneau, selon l'une des quatre appréciations présentées dans le tableau A.1. Le pointage est effectué en fonction de la pondération présentée au tableau A.2 ci-dessous. Voici un exemple de pointage, soit celui de la cible 1 du critère 1 :

- **Étape 1** : Le critère 1 fait partie du volet Pertinence, qui vaut 40 points sur 100.
- **Étape 2** : Comme il y a trois critères au volet Pertinence, chacun des critères vaut $40 \div 3 = 13,33$.
- **Étape 3** : Il y a deux cibles au critère 1, et le pointage par cible possible est le suivant : 0 si la cible n'est pas atteinte, 1 point si la cible est en partie atteinte, 2 points si la cible est atteinte et 3 points si la cible est dépassée. Il est possible d'utiliser les décimales au besoin.
- **Étape 4** : Le pointage final est obtenu par règle de 3. Exemple pour deux cibles atteintes : $[(2 + 2) \times 13,33] / 6 = 8,89$ sur 13,33.

Tableau A.1

Échelle d'appréciation de la performance

Appréciation qualitative	Intervalle
Performance très satisfaisante	90-100
Performance satisfaisante	70-89
Performance insatisfaisante	50-69
Performance très insatisfaisante	0-49

Tableau A.2

Pondération appliquée aux thèmes considérés

Thèmes considérés	Poids en %
La pertinence du financement	40
L'efficacité du créneau	40
Les effets du financement	20

À terme, ce système de pointage permettra de disposer rapidement et de façon permanente d'un classement de la performance de chacun des 40 créneaux d'excellence. Le système de classement est inspiré de celui utilisé par le Conference Board du Canada⁵ et donne l'information de la manière suivante :

Exemple de système de classement des performances des créneaux d'excellence

1. Créneau 1	A	11. Créneau 11	B	21. Créneau 21	C	31. Créneau 31	D
2. Créneau 2	A	12. Créneau 12	B	22. Créneau 22	C	32. Créneau 32	D
3. Créneau 3	A	13. Créneau 13	B	23. Créneau 23	C	33. Créneau 33	D
4. Créneau 4	A	14. Créneau 14	B	24. Créneau 24	C	34. Créneau 34	D
5. Créneau 5	A	15. Créneau 15	B	25. Créneau 25	C	35. Créneau 35	D
6. Créneau 6	A	16. Créneau 16	B	26. Créneau 26	C	36. Créneau 36	D
7. Créneau 7	A	17. Créneau 17	B	27. Créneau 27	C	37. Créneau 37	D
8. Créneau 8	A	18. Créneau 18	B	28. Créneau 28	C	38. Créneau 38	D
9. Créneau 9	A	19. Créneau 19	B	29. Créneau 29	C	39. Créneau 39	D
10. Créneau 10	A	20. Créneau 20	B	30. Créneau 30	C	40. Créneau 40	D

A : Performance très satisfaisante (90-100)

B : Performance satisfaisante (70-89)

C : Performance insatisfaisante (50-69)

D : Performance très insatisfaisante (0-49)

⁵ Conference Board du Canada, <http://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial/environment.aspx> [En ligne, le 1^{er} décembre 2016].

ANNEXE

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.C SOURCES DE DONNÉES

Plusieurs sources de données ont été utilisées, dans le but de recouper et de croiser les informations pour en vérifier la fiabilité. Les sources de données utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

- **Documentation administrative disponible au Ministère**

Cette documentation comprend les éléments suivants :

- **Système de suivi annuel des résultats du créneau**

Il s'agit des fichiers de suivi annuel maintenus à jour par le Ministère. Chacun des créneaux d'excellence est tenu de collaborer à la mise à jour annuelle. Le système de suivi inclut aussi le suivi budgétaire des aides financières accordées aux créneaux.

- **Documentation du Ministère relative à la démarche ACCORD et aux créneaux d'excellence**

Il s'agit de la documentation disponible sur le site Internet du Ministère, des documents explicatifs relatifs à la démarche ACCORD et aux créneaux d'excellence, et du cadre normatif du PADS.

- **Bilans annuels du créneau évalué**

Les bilans sont transmis au Ministère, et la fiabilité des informations contenues dans ces documents est vérifiée.

- **Données statistiques des sources suivantes** : compilation spéciale du Registre des entreprises de Statistique Canada, comptes de production de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et autres données de l'ISQ compilées par le Ministère.

- **Documentation administrative demandée au créneau d'excellence évalué**

Cette documentation correspond aux éléments suivants :

- **États financiers audités**

Les états financiers sont audités par une firme d'audit. L'évaluation s'intéresse plus particulièrement aux états des résultats qui présentent les revenus et les dépenses.

- **Requête d'information adressée au créneau**

La requête comprend un fichier destiné aux informations relatives aux résultats chiffrés et un fichier destiné aux commentaires et compléments explicatifs du créneau.

- **Consultation des parties prenantes et de la clientèle**

- **Consultation des membres du comité de créneau**

Le comité de créneau consulté regroupe trois entreprises représentatives de l'activité économique dans la filière industrielle régionale du créneau et la direction régionale du Ministère dans le BSL. Un formulaire portant sur des questions de pertinence, de résultats, de gouvernance et d'efficacité du créneau a été adressé aux membres du comité.

- **Témoignages d'entreprises clientes du créneau**

Trois entreprises ont accepté de fournir leur témoignage pour illustrer les résultats de leur participation aux projets et aux activités du créneau. Considérant le temps imparti à la réalisation de l'évaluation, le comité d'évaluation a convenu de ne pas enquêter sur la totalité de la clientèle.

- **Consultation des parties prenantes clés au dossier des créneaux d'excellence**

Les parties prenantes clés étaient membres d'office du comité d'évaluation. Elles ont été consultées pour la validation du rapport, l'appréciation collégiale de l'atteinte des résultats, et l'évaluation de la pérennité et des perspectives de développement du créneau.

ANNEXE

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les principales limites de l'évaluation et les stratégies utilisées pour atténuer leurs effets sont expliquées dans le tableau A.3 ci-dessous.

Tableau A.3

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Certaines cibles ne sont pas accompagnées d'attentes précises de résultats dans les conventions d'aide financière de l'organisme.	Les évaluateurs ont proposé au comité consultatif du cadre d'évaluation une grille d'évaluation incluant des cibles de résultats dans chacun des critères considérés. Le comité a validé le choix des cibles, ce qui a permis d'évaluer la performance du créneau en comparant ses résultats aux cibles.
Évaluation rapide, effectuée en huit semaines, entraînant une perte de données chiffrées sur les effets et causant l'impossibilité d'effectuer des analyses statistiques pour estimer les effets attribuables au créneau.	La perte de données chiffrées et l'impossibilité de réaliser des analyses d'effets sont compensées par le recours à des consultations des parties prenantes clés au dossier : entreprises, membres du comité de créneau et membres du comité d'évaluation.
Les estimations liées aux données de la filière du créneau d'excellence Écoconstruction dans la région du BSL ne sont pas entièrement disponibles.	Les codes SCIAN à trois chiffres ont été utilisés pour les données suivantes portant sur la filière dans la région : PIB, nombre d'emplois et revenus, et PIB généré par emploi. Les secteurs SCIAN utilisés sont les suivants : 236 – Construction en bâtiments, 237 – Travaux de génie civil, 238 – Entrepreneurs spécialisés, 321 – Fabrication de produits en bois, 327 – fabrication de produits minéraux (ardoise) et 541 – firmes d'architectes et de services professionnels.

1.E TABLEAU DE POINTAGE

Évaluation de la performance du créneau d'excellence Écoconstruction Pointage final sur 100

	Score obtenu	Maximum possible	
Pertinence du créneau			
	Critère 1 : La masse critique et la mobilisation	10,67	13,33
	Critère 2 : Le périmètre et le financement	8,44	13,33
	Critère 3 : Les partenariats et les collaborations	10,22	13,33
	Sous-total Pertinence (sur 40 points)	29,33	40,00
	Efficacité du créneau		
	Critère 4 : L'atteinte des objectifs du plan d'action	9,33	13,33
	Critère 5 : La gouvernance et la gestion du créneau	10,67	13,33
	Critère 6 : Le rayonnement et l'image de marque	12,44	13,33
	Sous-total Efficacité (sur 40 points)	32,44	40,00
	Effets du créneau		
	Critère 7 : Le développement de marchés et d'entreprises	4,44	6,67
	Critère 8 : L'innovation, la recherche et le développement	5,20	6,67
	Critère 9 : La formation de la main-d'œuvre et l'emploi en région	5	6,67
	Sous-total Effets (sur 20 points)	14,64	20,00
	Total sur 100	76,42	100,00

